



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

## Séminaire d'information des EPCI

8 juillet 2021

Contact DREAL : [srcpaca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srcpaca@developpement-durable.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
16, rue Zattara - CS70248 - 13331 Marseille Cedex 3

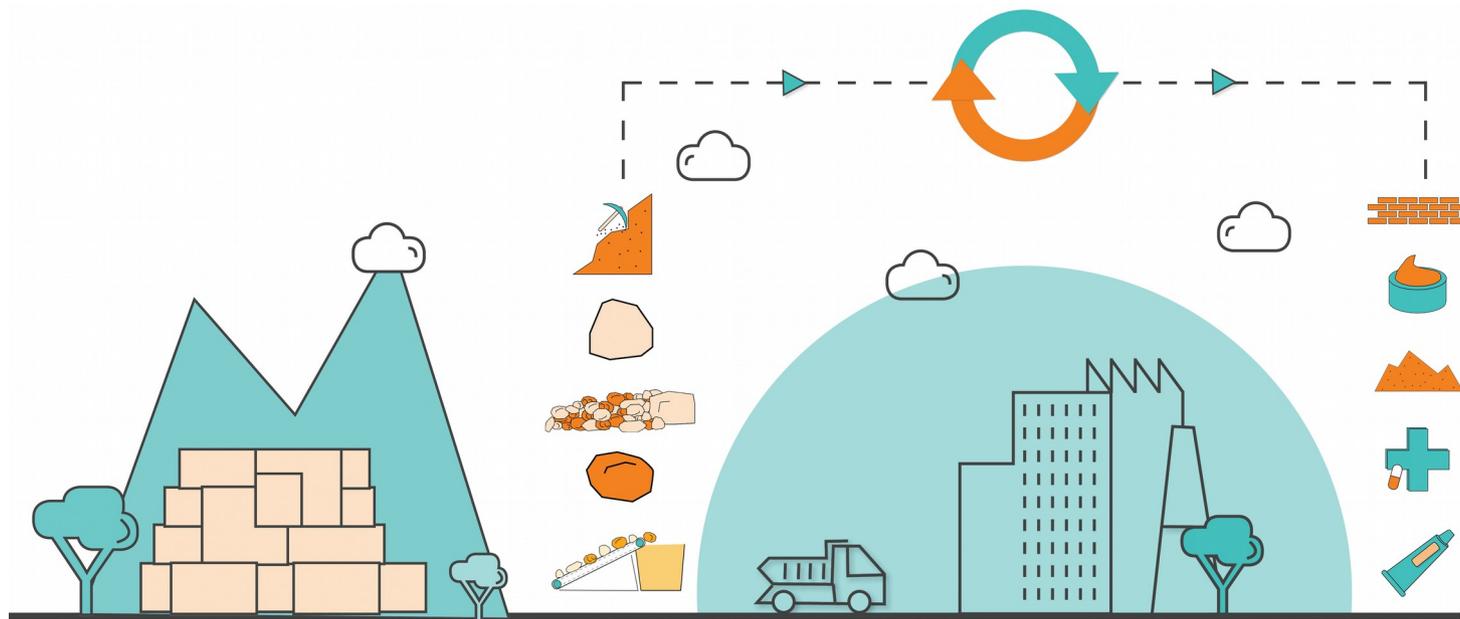
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

Rubriques : Biodiversité - Eau - Paysage - Ressources naturelles

# Introduction

## Mme Bazerque - Directrice - DREAL

---



# Ordre du jour

---

I – Contexte, gouvernance et calendrier d'élaboration du Schéma régional des carrières

II – Contenu de l'état des lieux, chiffres clés, notions importantes

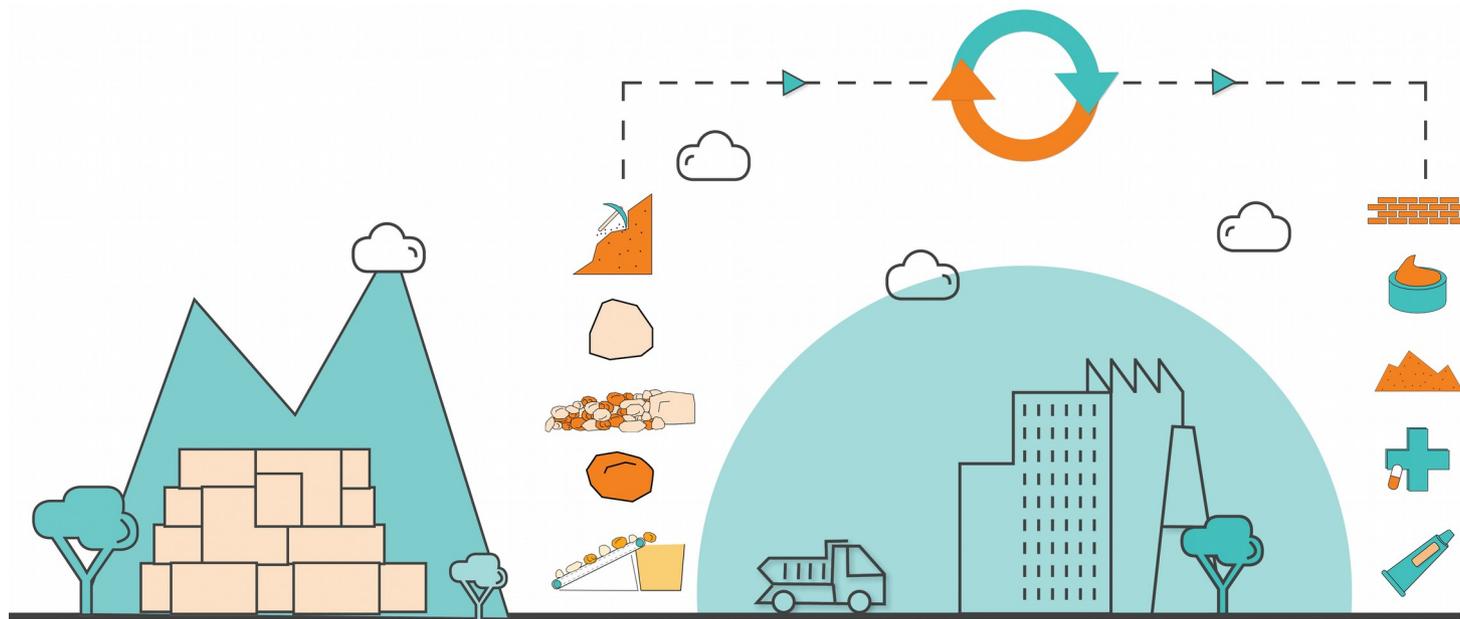
III – Le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)

- ✓ Documents projets mis à disposition
- ✓ Détails sur le contenu ; échanges

IV - Calendrier de consultations

# I – Contexte, gouvernance, calendrier

---



# Des schémas départementaux au schéma régional

## Remplace les schémas départementaux des carrières – échelle de travail régionale

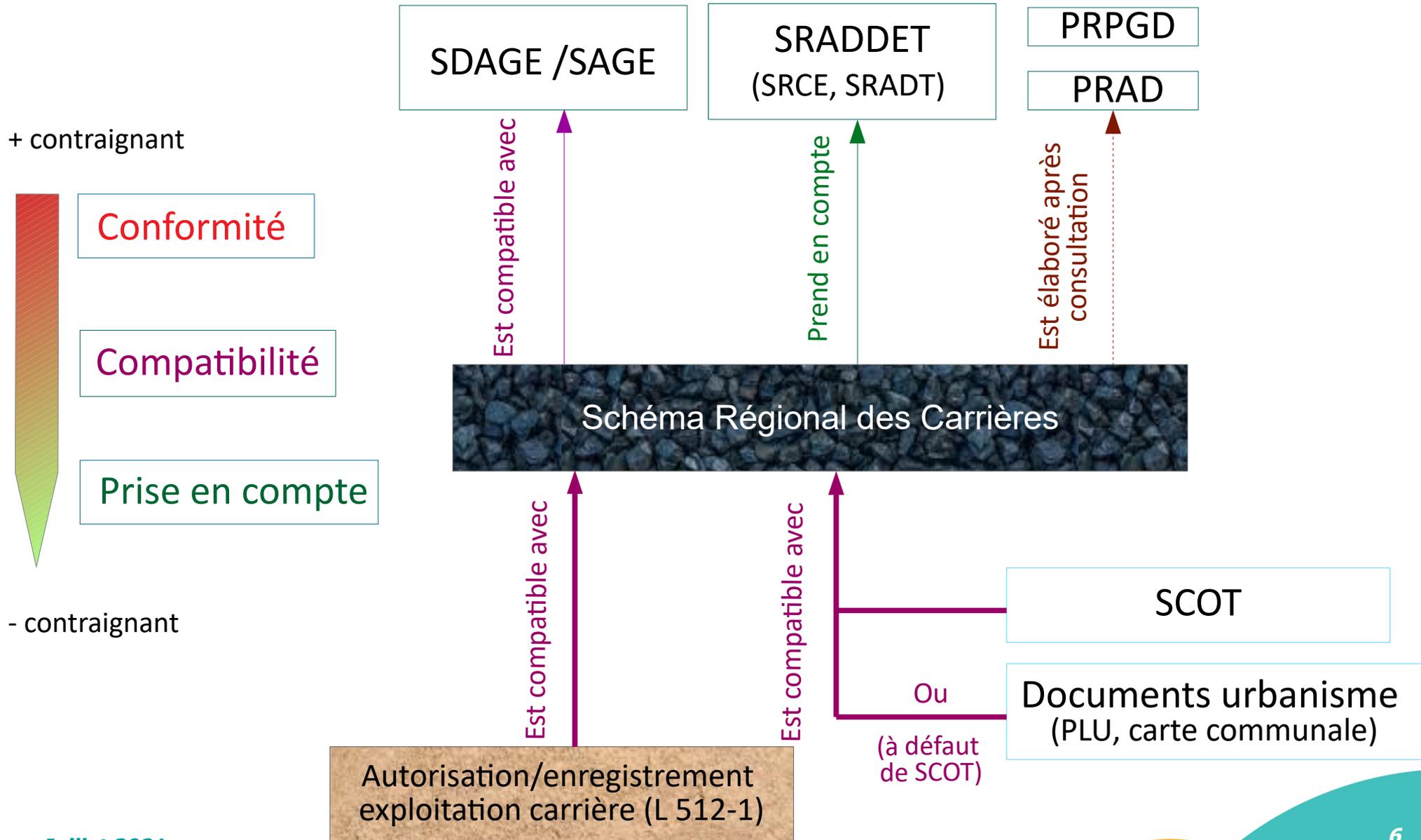
### Instruction pour les nouveaux SRC

- Gestion durable des granulats, utilisation rationnelle et économe des ressources, recyclage,
- Prise en compte des enjeux patrimoniaux : paysage, eau, sites, milieux naturels, ...
- Modes de transport écologiques, favoriser les approvisionnements de proximité
- Fixe les objectifs à atteindre en terme de limitation et de suivi des impacts/ les orientations de remise en état des sites
- Niveau de **compatibilité** par les documents d'urbanisme (SCOT/PLU) pour assurer l'approvisionnement en matériaux

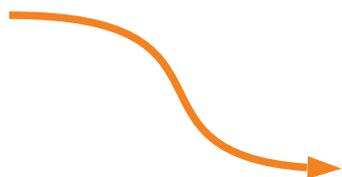
### Références réglementaires :

- Code de l'environnement, articles L515-3, R515-2 et suivants.
- Instruction du 4/08/2017

# Documents opposables/s'imposant au SRC



**Comité de pilotage** sous la présidence du Préfet de région est associé à :



- l'élaboration (lancement des travaux en 2017, validation du scénario en 2019, présentation du projet en mai 2021)
  - la mise en œuvre du schéma
  - l'évaluation (T+6ans)
- Émet un avis sur les conclusions de l'évaluation à 6 ans et éventuellement sur les mises à jour estimées nécessaires

**Une équipe projet multiple :**

CEREMA, BRGM, CERC, ECOVIA, Région, DREAL

De multiples réunions techniques, **4 ateliers transversaux** de travail entre 2017 et 2019 sur :

- Les ressources primaires
- Les ressources secondaires (en lien avec la Région)
- Les besoins
- Les enjeux socio-économiques et environnementaux
- Les scénarios
- Les objectifs, orientations et mesures du SRC

Elaboration du SRC et échanges bilatéraux en 2020



# Attendus sur le contenu du SRC

---

Bilan des schémas départementaux

**Etat des lieux** (ressources primaires, secondaires, besoins, logistique)

**Prospective** (besoins, recyclage, modes de transport doux)

**Analyse des enjeux** sociaux, économiques et environnementaux

Des **scénarios d'approvisionnement** et leur comparaison

La description du **scénario d'approvisionnement retenu**, qui fixe les :

- conditions d'implantation des carrières
- gisements d'intérêt national et régional
- objectifs
- orientations et mesures
- modalités de suivi du SRC

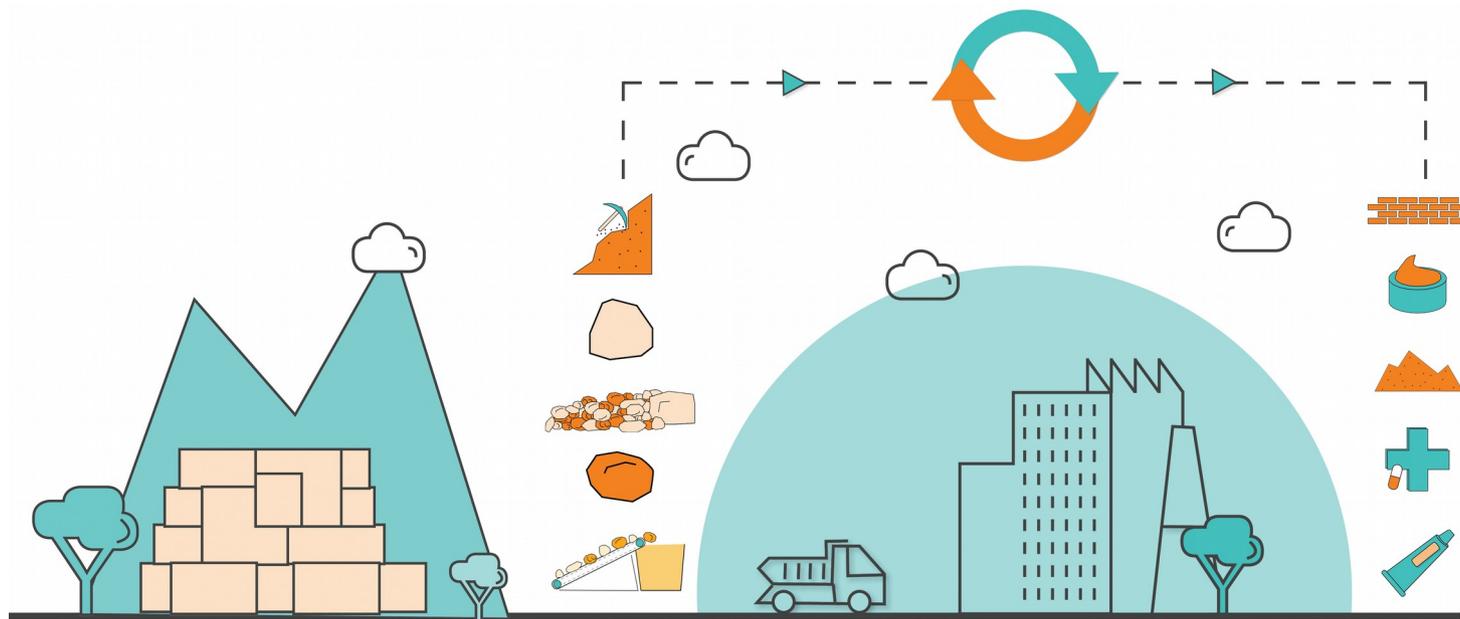
**Document stratégique qui planifie  
et oriente l'activité des carrières au  
niveau régional**

**+ Atlas cartographique (outil de cartographie dynamique mis en ligne)**

# Echanges et Questions

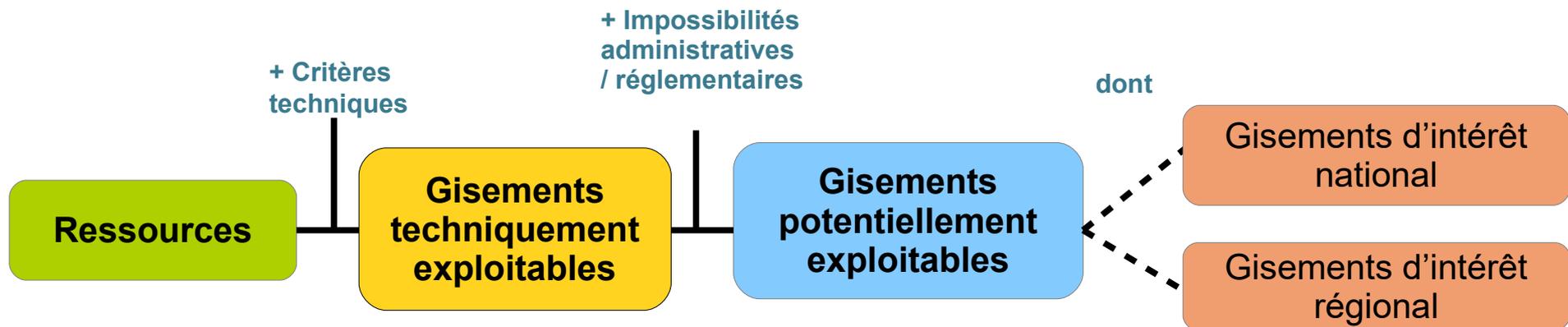
## II – Etat des lieux, chiffres clés, notions importantes

---



# Les ressources primaires

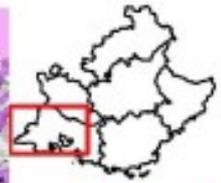
Les ressources primaires sont celles issues de l'exploitation des carrières. Les **Gisements Potentiellement Exploitable** (GPE) sont la partie de la ressource qui, au regard des techniques disponibles d'extraction, de l'occupation des sols et des enjeux réglementaires, apparaissent comme raisonnablement exploitables.



Afin de répondre à l'objectif de sécurisation de l'approvisionnement du territoire, le SRC doit **identifier les gisements d'intérêt national (GIN) et régional (GIR)**.

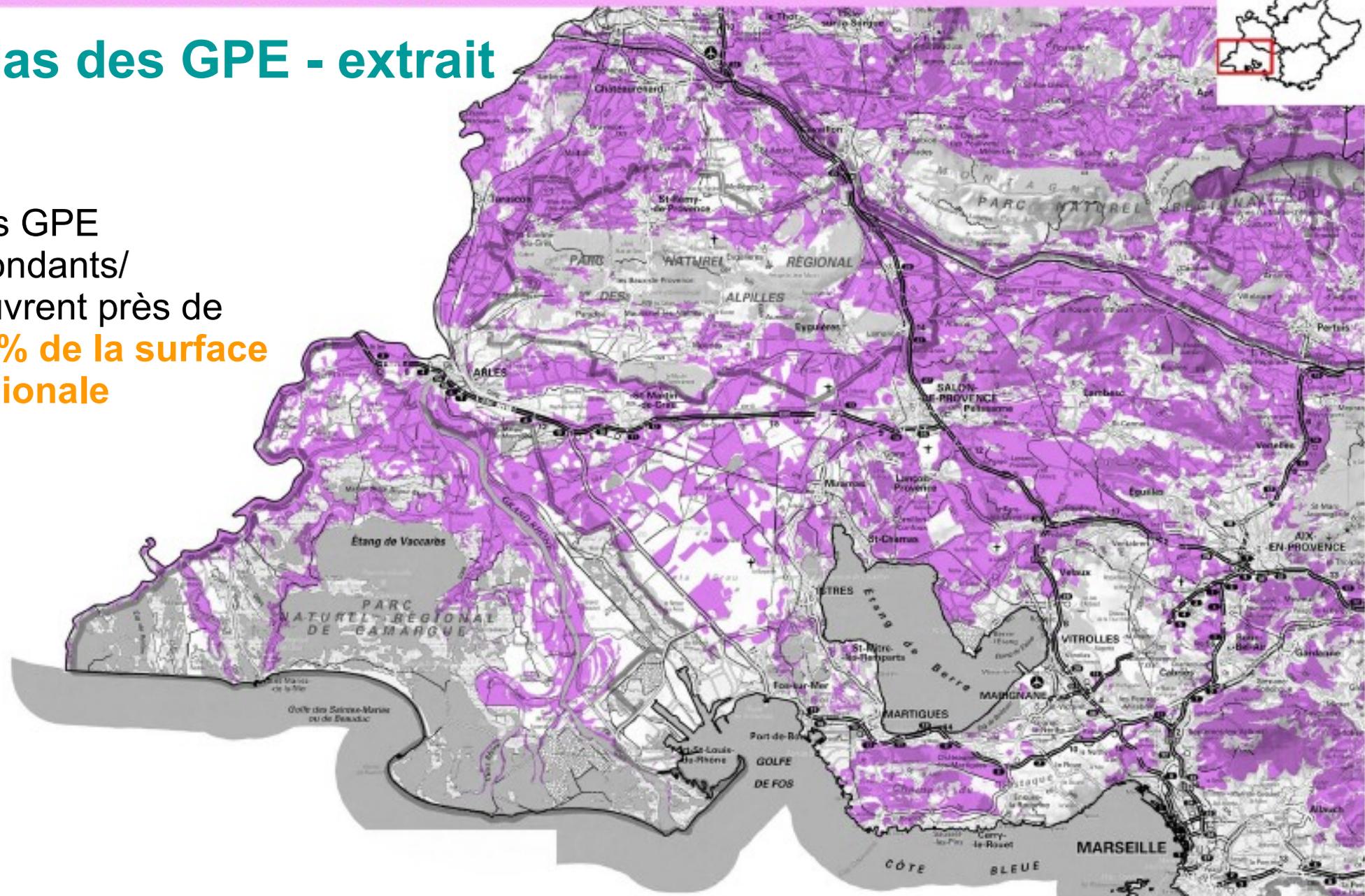
Les GIN/GIR sont des gisements présentant un intérêt particulier en lien avec : leur faible disponibilité nationale/ régionale, la dépendance forte à ces matériaux, la difficulté de substitution, l'intérêt patrimonial, etc.

Plusieurs gisements ont été identifiés en région.



# Atlas des GPE - extrait

Des GPE  
abondants/  
couvrent près de  
**60 % de la surface  
régionale**



0 10 20 km

DREAL PACA - 35 Boulevard des Darnes - Marseille  
Adresse postale : 16 RUE ZATTANA - CS 70248 - 13331 MARSEILLE CEDEX 3  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

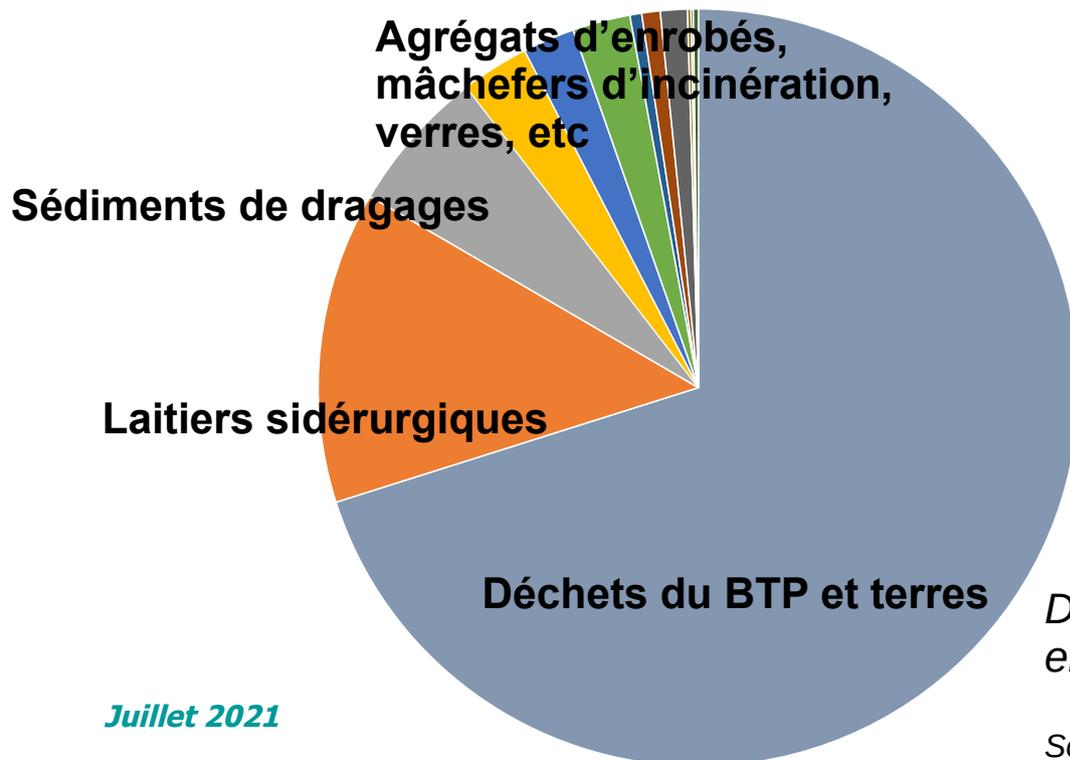
  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Les ressources secondaires

« **Les matériaux et substances issus de l'économie circulaire** (réutilisation, réemploi et recyclage de matériaux provenant de chantiers de construction ou de déconstruction [...] qui **peuvent se substituer pour tout ou partie aux ressources minérales primaires** [...] constituent les ressources minérales issues du recyclage »

Un recensement a été réalisé (BGRM/ CEREMA) des ressources secondaires utilisées en région, des gisements potentiels disponibles, des freins et leviers liés à leur utilisation.



Diversité des ressources (en nature, en quantité), hétérogénéité des taux de recyclage, des marges de progrès.

Données 2015,  
en PACA

Sources : BRGM & CEREMA

# Classification des usages

## Matériaux pour construction (MC)

Pondéreux, courtes distances, valeur faible à moyenne

- granulats communs
- granulats pour couche de roulement (caractéristiques physiques particulières)
- matériaux pour l'industrie des produits de la construction (calcaires pour ciment, argiles pour tuile/brique, etc)

**55 % de la surface régionale**

## Minéraux pour l'industrie (MI)

Propriétés chimiques et physiques particulières, valeur moyenne à élevée

- sables siliceux
- calcaires pour l'industrie
- dolomies
- des argiles à smectites
- sables ocreux

**4 % de la surface régionale**

## Roches ornementales et de construction (ROC)

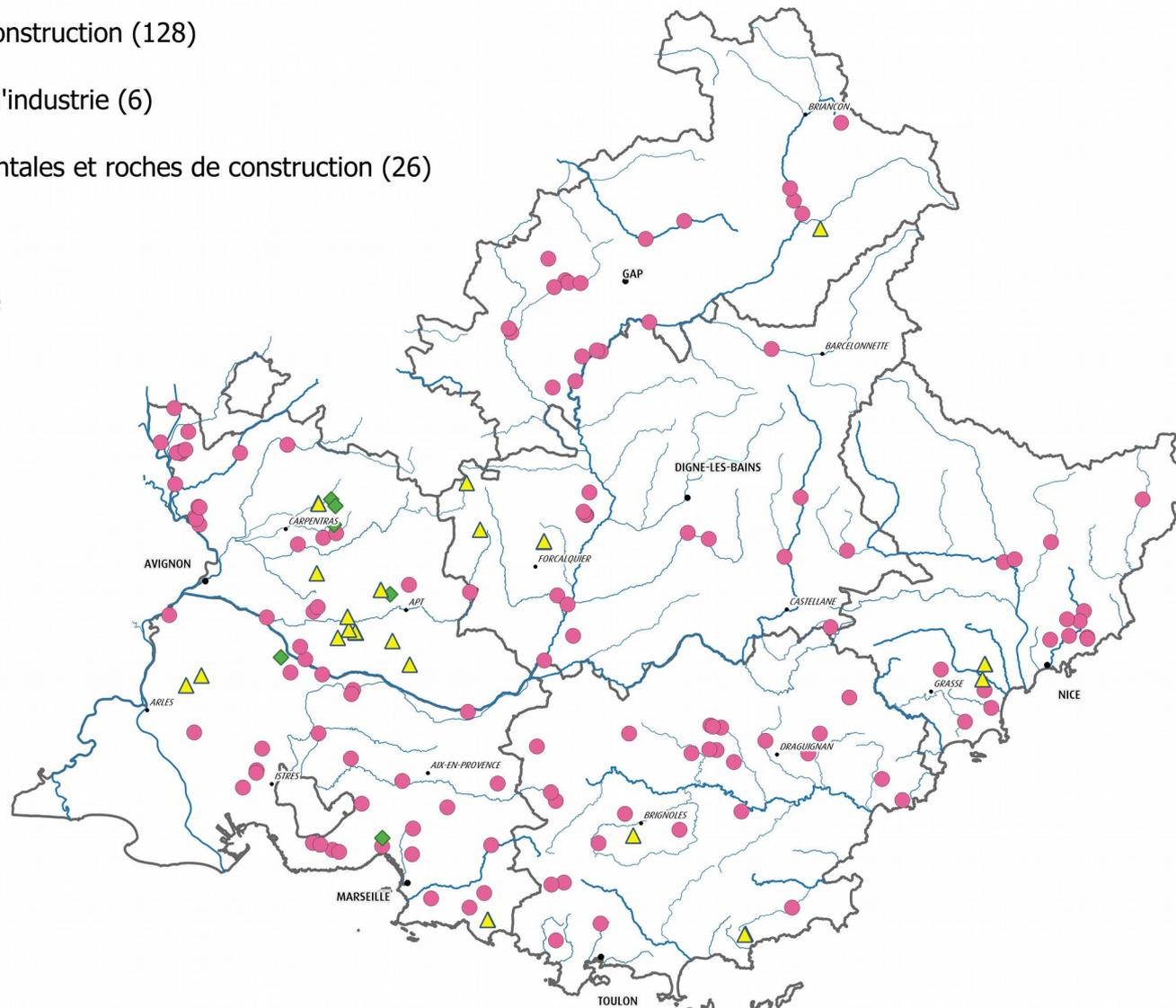
Propriétés esthétiques, valeur moyenne à élevée

**25 % de la surface régionale**

# Répartition des carrières

## Type de carrière

- Matériaux de construction (128)
- ◆ Minéraux pour l'industrie (6)
- ▲ Pierres ornementales et roches de construction (26)
- Préfecture
- sous-Préfecture



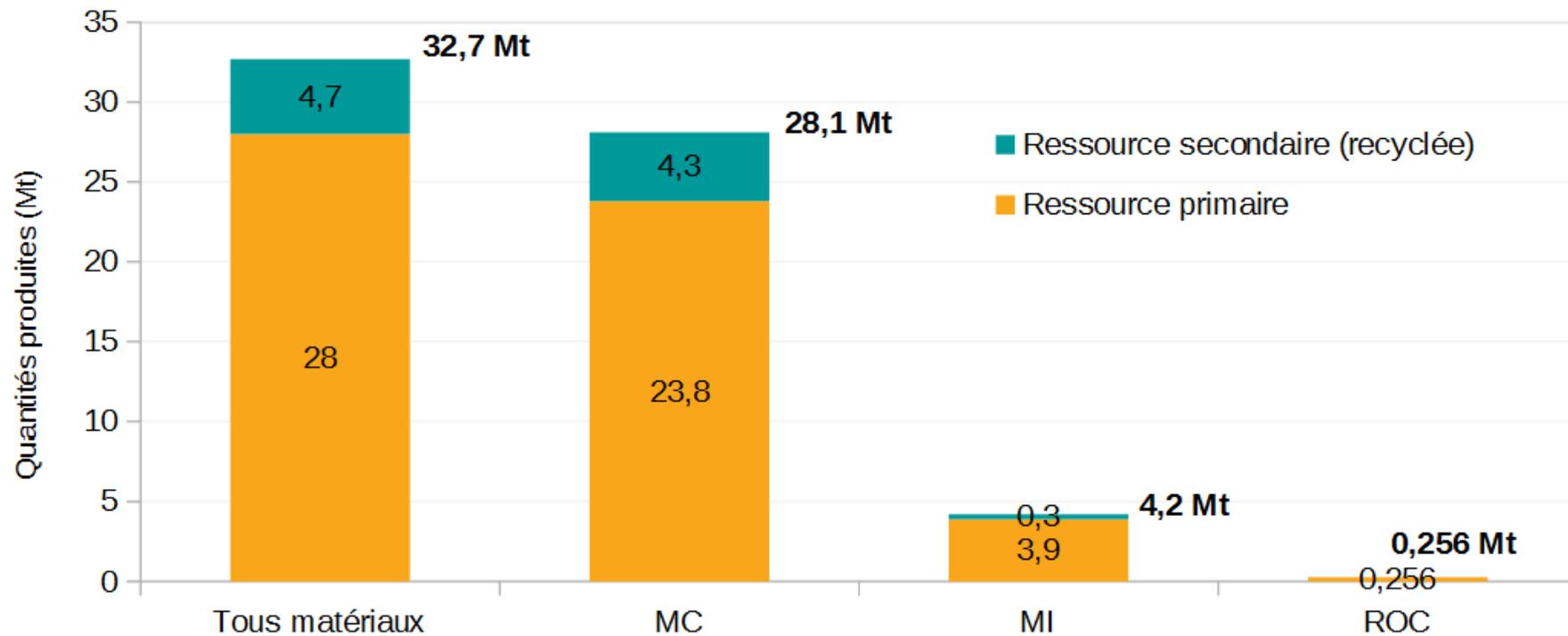
160  
carrières  
en 2017

Maillage  
homogène

# La consommation en 2015

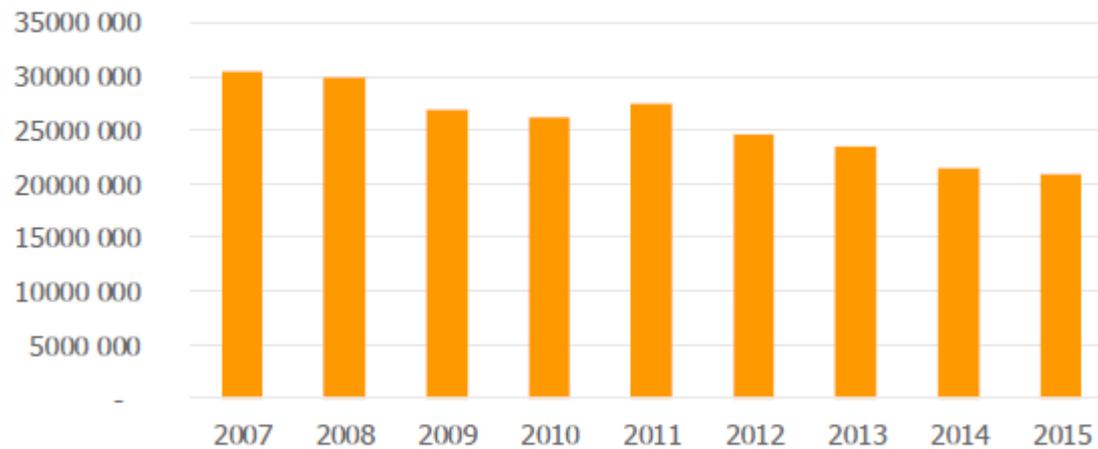
**32,7 millions de tonnes (Mt),**

dont 28Mt de ressources primaires et 4,7Mt de ressources secondaires (issues de l'économie circulaire – réutilisation, réemploi et recyclage)



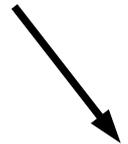
# Une consommation à la baisse

Evolution de la production de granulats (primaires) en PACA  
(en T, source Enquêtes annuelles UNICEM)



Source CERC

**Consommation globale**



**Production de ressources primaires**



**Production de ressources secondaires**



# Une région autosuffisante

Des échanges interrégionaux faibles (+500kt/-500kt) – la région produit ce qu'elle consomme

Des exports de certaines productions de minéraux pour l'industrie en dehors de la région

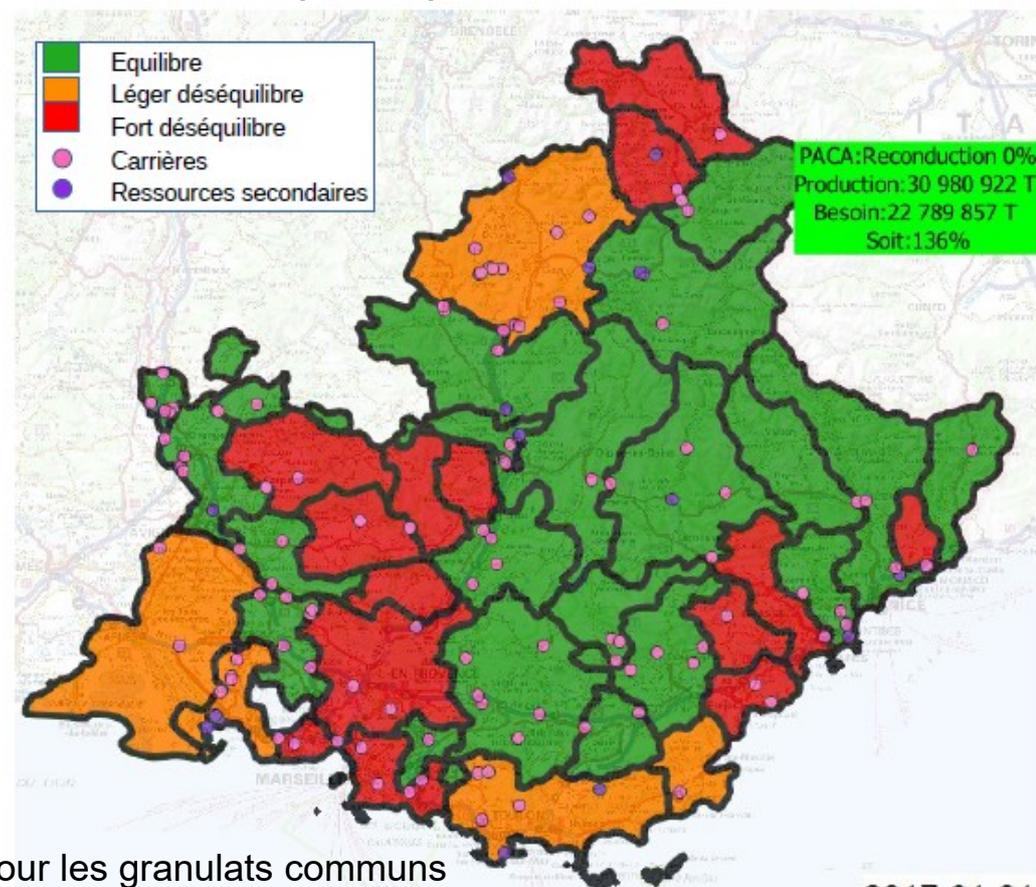
Des échanges infra régionaux, en lien avec des matériaux spécifiques

Une région en sur-capacité de production (50Mt autorisées)

Quelques territoires déficitaires (en rouge)

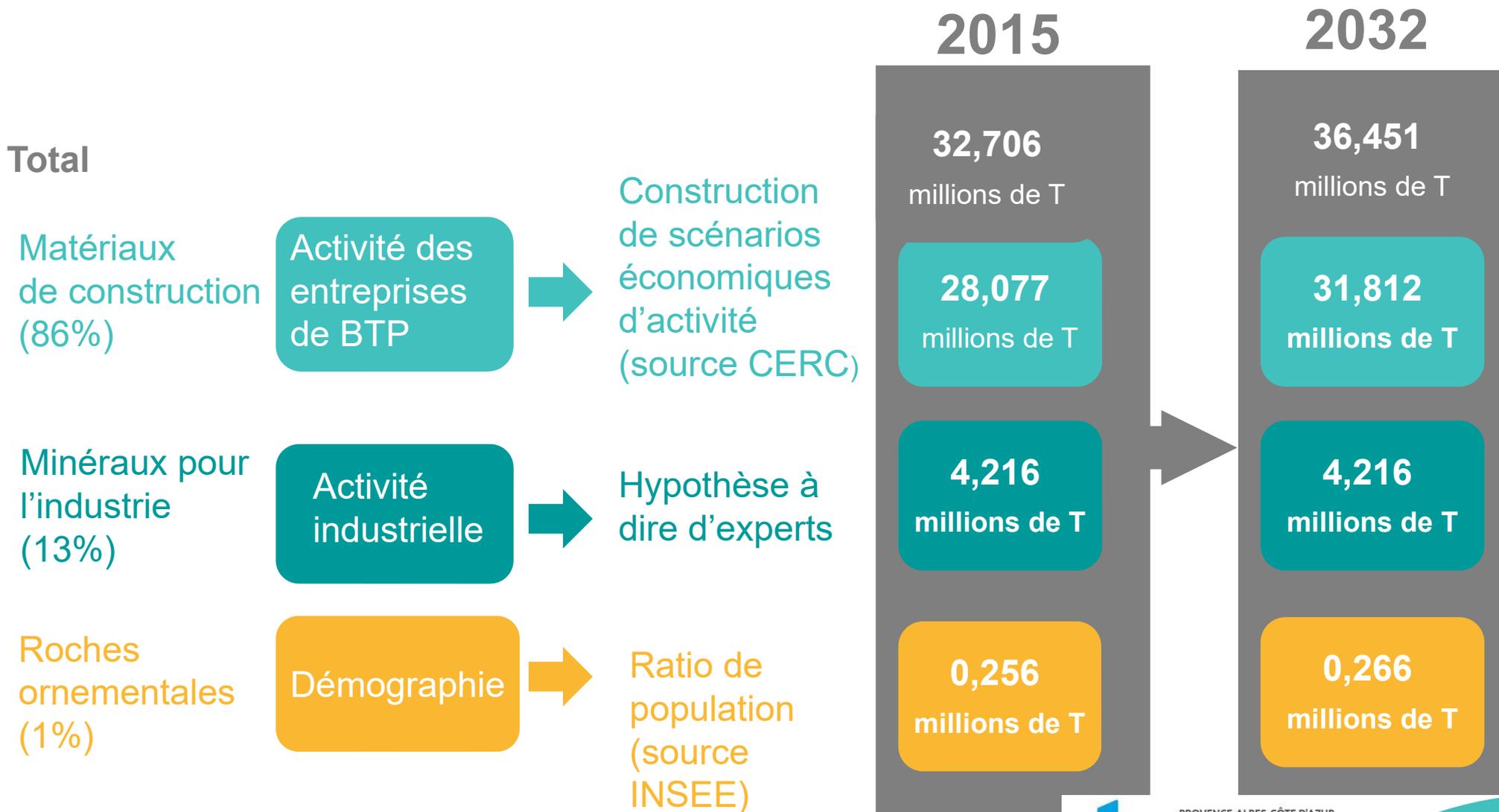
Territoire

- production < consommation
- production = 100 à 120 % de la consommation
- production > 120 % de la consommation



# Estimation des besoins en matériaux

## Les résultats en chiffres (en millions de tonnes)



# Transport et logistique

---

Transport de matériaux très **majoritairement par voie routière**, hormis :

- quelques carrières du Vaucluse qui utilisent la voie fluviale (proximité du Rhône),
- quelques producteurs de minéraux pour l'industrie expédient leur production par voie ferrée à l'extérieur de la région.

Le développement des alternatives à la route est **limité** en lien avec :

- l'absence d'infrastructures,
- la présence de gisements de proximité pour lesquels les modes alternatifs ne sont pas adaptés,
- les coûts des ruptures de charge.

Quelques pistes de progrès sont identifiées :

- le développement du **double flux** avec l'essor des matériaux recyclés,
- le développement et la mutualisation de **plateformes multifonction** pour les matériaux,
- le développement du **mix énergétique** pour les véhicules.

# Les enjeux du SRC PACA

## ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET TECHNIQUES

### Approvisionnement des territoires

- Assurer les équilibres des approvisionnements courants à l'échelle des territoires (SCOT) pour les matériaux de construction
- Anticiper les chantiers exceptionnels et leurs conséquences

### Économie de la ressource

- Favoriser une gestion rationnelle et économe des matériaux dans une logique d'économie circulaire

### Préservation des accès à la ressource

- Prendre en compte les carrières de leur création à leur réhabilitation dans l'aménagement des territoires

### Logistique et émission de GES

- Optimiser les flux de transport
- Limiter les émissions de GES et les nuisances (bruit, poussières)

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### Enjeux environnementaux

- Préserver les activités agricoles et forestières
- Préserver les milieux naturels et les continuités
- Préserver les patrimoines (paysage, géologique, archéologique, historique et culturel)
- Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques
- Tenir compte des risques naturels

# Scénario retenu pour le SRC

Plusieurs scénarii ont été étudiés pour le SRC (hypothèses sur le recyclage, sur l'accès aux ressources) et comparés sur la base des enjeux

Enjeux	Approvisionnement des territoires	Préservation des accès	Logistique et limitation des émissions de GES	Économie de la ressource	Enjeux environnementaux	BILAN
Scénario Création, renouvellement, extension				Hypothèse haute sur le recyclage	Orientation des projets vers les zones de moindre sensibilité	

Le scénario privilégiant le renouvellement et l'extension des exploitations existantes et laissant la possibilité de création de nouvelles carrières, si le besoin le justifie, a été retenu.

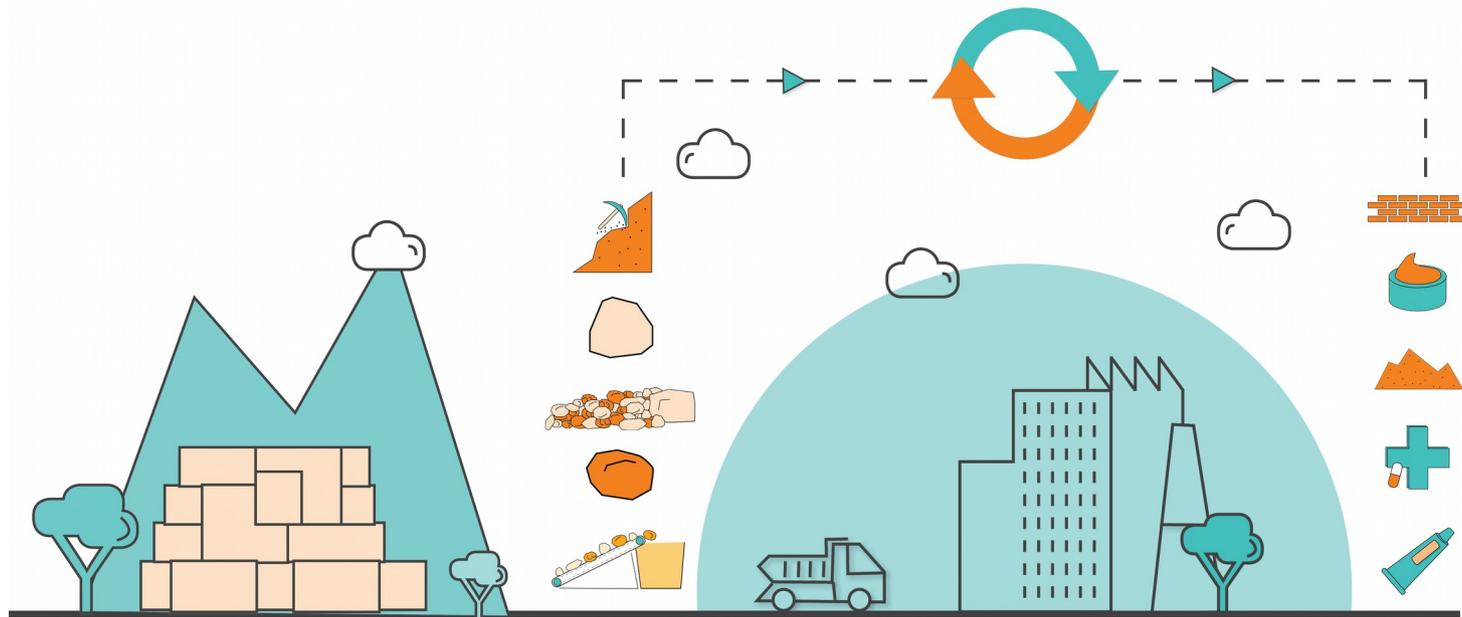
**L'hypothèse haute sur le recyclage est retenue** (fortes évolutions attendues sur le recyclage des déchets inertes du BTP et sur l'utilisation des laitiers), à analyser et ajuster sous 6 ans afin de vérifier la pertinence des hypothèses.

**La prise en compte de l'environnement est intégrée dans le SRC** par des orientations qui permettent de diriger les projets, au stade de la planification, vers les espaces de moindre enjeu environnemental et de prioriser les renouvellements de sites existants, les extensions de sites existants sur les créations de carrières.

**L'ensemble des enjeux identifiés pour le SRC** font l'objet d'orientations et de mesures.

# Echanges et Questions

# III – Projet de SRC



# Documents mis à disposition

---

Ont été utilisés pour la production du schéma :

- les études d'état des lieux et de prospective,
- les productions des ateliers de travail,
- les productions internes,
- les échanges avec le bureau d'étude chargé de l'évaluation environnementale.

Le projet de SRC est ainsi constitué de plusieurs documents :

- ✓ Un tome 1 : état des lieux, prospective, enjeux, choix du scénario
- ✓ Un tome 2 : orientations et mesures du SRC
- ✓ Un atlas cartographique : outil en ligne disponible et atlas papier à venir
- ✓ Une évaluation environnementale, réalisée sur une version intermédiaire d'octobre 2020

# 5 orientations pour le SRC PACA

---

Les enjeux issus de la concertation ont été repris par 5 orientations

## A – Intégrer l’approvisionnement en matériaux dans la planification du territoire

Approvisionnement en matériaux, préservation des accès aux gisements (GPE, GIR/GIN), chantiers exceptionnels

## B – Economiser la ressource et développer le recyclage

Adéquation ressource/ usage, connaissance, production et utilisation des ressources secondaires

## C – Optimiser les transports et limiter les émissions de GES

Rapprocher production et consommation, optimiser le transport routier, développer les transports alternatifs

## D – Préserver les enjeux du territoire

Prise en compte des enjeux du territoire au stade de la planification, lien avec le SDAGE, chantiers exceptionnels

## E – Prendre en compte l’environnement dans l’exploitation des carrières

### Réhabiliter et valoriser les sites

Bonnes pratiques dans l’exploitation des carrières, projet de territoire, valorisation

# Les mesures du SRC

59 mesures réparties en 5 orientations + une orientation transversale (observatoire, formation)

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
TRANSVERSALE	Actualisation et diffusion des données	1	Créer un observatoire des matériaux
	Développement de l'information et de la formation	2	Former et informer les acteurs de la planification (Etat, collectivités, CCI, etc)
		3	Former et informer les utilisateurs (entreprises du BTP, maîtres d'oeuvre)

Observatoire des matériaux : en cours de définition, il permettra de suivre et mettre à jour les données sur les productions/ la consommation, etc.

Ce sera un outil d'information

# Orientation A – approvisionnement et planification

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
A – INTEGRER L'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE	Développement de l'autonomie des territoires	4	Tendre, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLUi, vers l'autonomie en granulats communs
		5	Analyser l'équilibre production/besoin du territoire en granulats commun à l'échelle du SCOT et défaut du PLU(i), et définir les actions permettant d'atteindre l'autonomie territoriale en granulats communs
		6	Définir, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLU(i), les modalités d'approvisionnement en matériaux, autres que les granulats communs, afin de contribuer au maintien de l'autonomie régionale, voire nationale
		7	Justifier l'opportunité d'un projet de carrière au regard des objectifs d'autonomie du territoire
	8	Analyser toute demande d'autorisation d'exploiter une carrière en fonction des besoins identifiés dans le SRC à l'échelle territoriale de référence	
	Préservation des accès au GIN/GIR	9	Préserver, dans les documents d'urbanisme, l'accès aux gisements d'intérêt national ou régional
	Réalisation des chantiers exceptionnels	10	Planifier l'approvisionnement des grands chantiers

# Orientation A - mesure 4

---

Cible = documents d'urbanisme

Cette mesure :

- concerne les « granulats communs », soit la plus grande part des matériaux consommés, et la plus disponible,
- fixe un objectif d'**autonomie des territoires**, soit un équilibre entre consommation et production pour les granulats communs.

A cette fin, elle précise :

- priorité est donnée au **renouvellement, puis à l'extension** des sites de carrières existants (en lien avec les exploitants)
- et sous réserve de la **justification du besoin**, la **création** de nouveaux sites peut être envisagée.

Rappelle la nécessaire mise en œuvre de la séquence **Eviter/ Réduire/ Compenser** dès le stade de la planification (mesure n°29) et localisant les projets dans les zones de moindre enjeu et à proximité des sites de consommation (cf carte des gisements de proximité).

Les extensions surfaciques et création de carrières sont interdites en zone de « contrainte réglementaire stricte et d'enjeux rédhibitoires ».

Nécessaire justification de l'absence de toute zonage relatif aux carrières sur le territoire.

# Orientation A - mesure 5

Elle propose une méthode pour répondre à l'objectif fixé par la mesure 4.

## 1- Réaliser un diagnostic qui précise :

- le besoin en granulats communs (données fournies en annexe du SRC, à adapter en fonction du projet de territoire),
- la capacité de production, actuelle et future, en ressources primaires (issues des carrières) et en ressources secondaires (issues de l'économie circulaire), en lien avec les exploitants,
- si possible une évaluation des distances parcourues par les granulats communs consommés sur leur territoire.

Evaluation réalisée à plusieurs échelles :

- bassins de production,
- échelle du SCOT/PLU(i) éventuellement élargi si pertinent (par exemple pour les « petits » territoires – cf carte annexée au tome 2),
- éventuellement après découpage au sein du SCOT pour les grands territoires multipolarisés (métropole par exemple).

## 2- Rechercher une meilleure autonomie/ définir les objectifs et les règles du document de planification :

- analyser l'autonomie du territoire et les pistes de progrès,
- localiser les projets nécessaires pour répondre à l'objectif d'autonomie en envisageant :
  - le renouvellement puis l'extension des sites existants,
  - la création de nouveau site, à une échelle assez large.

Désignation de secteurs de protection de la richesse du sous sols (R151-34 du CU).

Données fournies dans le SRC – futures données de l'observatoire des matériaux.

# Orientation A - mesures 6 et 9

---

## Mesure 6 :

- Même principe que les mesures 4 et 5 mais appliqué à d'autres matériaux, plus rares, nécessitant l'exploitation de gisements d'intérêt régional ou national,
- l'objectif d'autonomie n'est plus analysé à l'échelle locale, mais régionale voire nationale.

## Mesure 9 :

Cette mesure traduit un objectif important des SRC : la **préservation des gisements d'intérêt** à long terme.

La mesure prévoit que les GIN et GIR identifiés dans le SRC soient :

- intégrés dans les documents d'urbanisme sur la base de la liste et la cartographie fournies dans le SRC,
- préservés de l'urbanisation (classement en zone naturelle ou agricole non constructible).

Les éventuelles dérogations (proposition d'une autre destination pour une partie de ces espaces) doivent être justifiées au regard du projet d'urbanisme de la collectivité et ne porter que sur une partie du gisement.

La préservation des accès à ces gisements doit aussi être assurée par les documents d'urbanisme (en particulier pour les gisements peu étendus).

Equilibre à trouver entre préservation des gisements et aménagement du territoire.

# Les gisements d'intérêt national et régional

Le SRC doit définir les gisements d'intérêt national et régional (GIN/GIR).

## **GIN : ont été retenus les ressources suivantes :**

- ✓ Argiles à smectites (industrie pharmaceutique) (Eocène-Oligocène) (84)
- ✓ Calcaires bioclastiques (charge minérale, Faciès urgonien « Craie d'Orgon ») (13)
- ✓ Dolomies (sidérurgie, verre) (13)
- ✓ Sables siliceux (verrerie, fonderie, céramique) (84)
- ✓ Sables ocreux (industrie) (84)
- ✓ Gypse (production de plâtre) (05, 06, 84)
- ✓ Calcaires à fins industrielles (sidérurgie, verrerie) (13, 84)

## **GIR : ont été retenus les ressources suivantes :**

- calcaires/marnes utilisés pour la **fabrication de ciment**,
- alluvions silico-calcaires et porphyre utilisées pour la **production de couches de roulement**,
- ROC utilisées pour la **restauration du patrimoine**,
- argiles utilisés pour la **fabrication de tuiles/briques**.

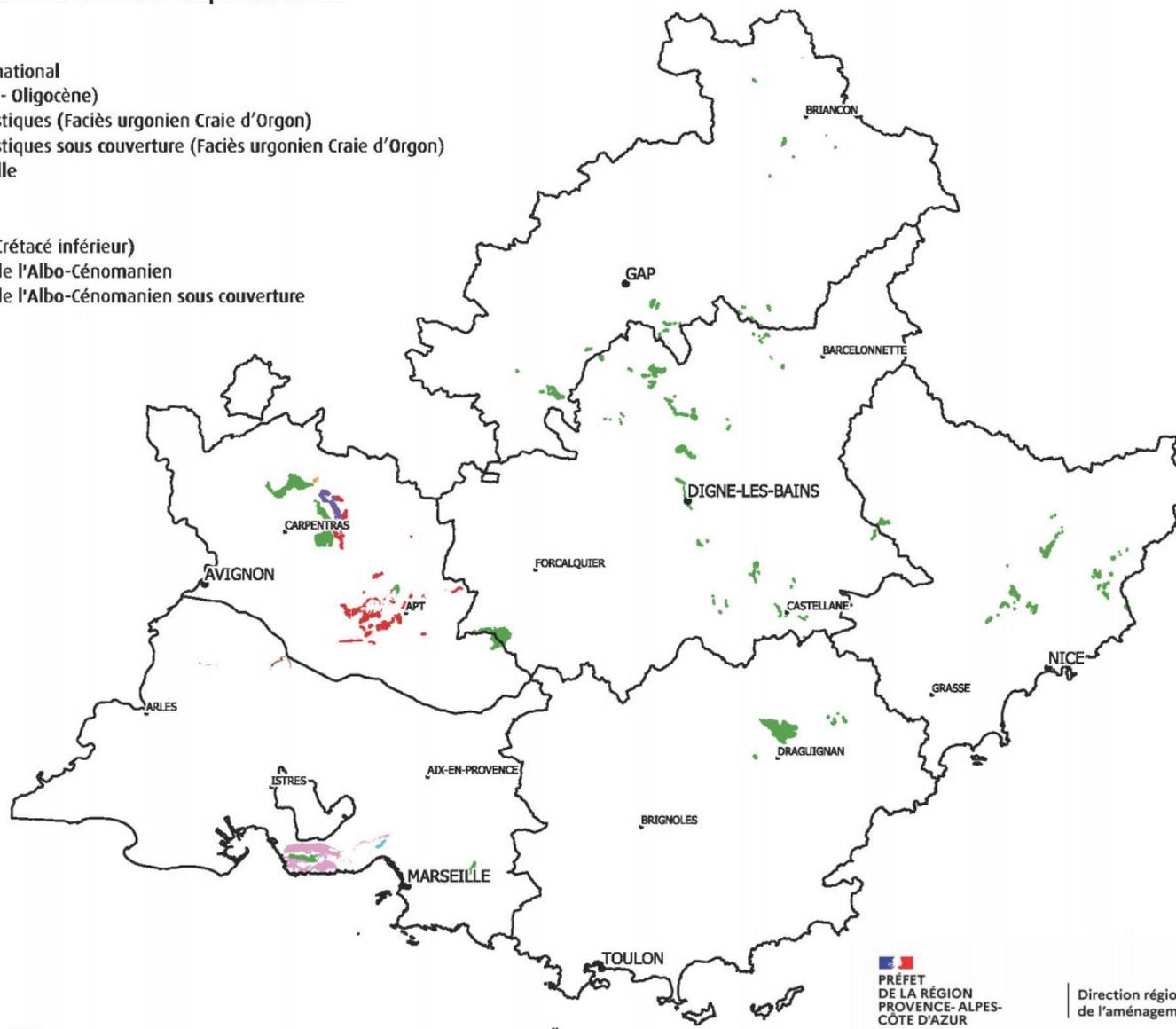
**A analyser :** question de l'ajout d'un gisement d'intérêt régional lié à la **production de ballast**.

# Cartographie des GIN (provisoire)

## Schéma Régional des Carrières de Provence Alpes Côte d'Azur

### Gisement d'intérêt national

- Argiles (Eocène - Oligocène)
- Calcaires bioclastiques (Faciès urgonien Craie d'Orgon)
- Calcaires bioclastiques sous couverture (Faciès urgonien Craie d'Orgon)
- Chaux industrielle
- Dolomies
- Gypse
- Sables ocreux (Crétacé inférieur)
- Sables siliceux de l'Albo-Cénomanién
- Sables siliceux de l'Albo-Cénomanién sous couverture



0 25 50 km

Réalisation SCADE UIC/C.MICHEL le 07.09.2020 ©IGN BDcarto, scan250®



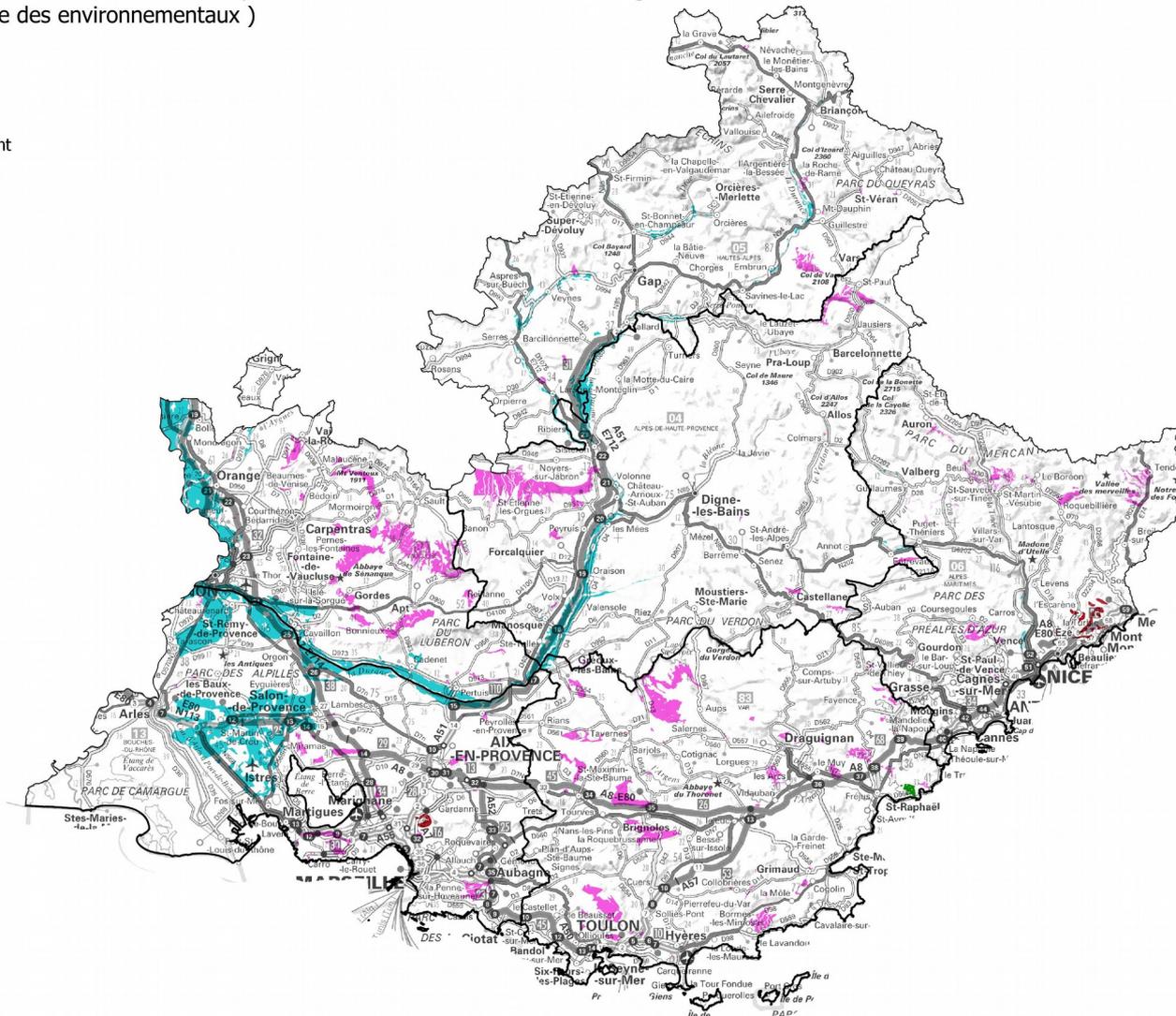
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Cartographie des GIR (provisoire)

Schéma Régional des Carrières de Provence Alpes Côte d'Azur - Gisement d'Interêt Régional  
( Hors prise en compte des environnementaux )

- Alluvions
- calcaire pour ciment
- Porphyre
- ROC



# Orientation B – Economiser la ressource et développer le recyclage

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES	
B – ECONOMISER LA RESSOURCE ET DEVELOPPER LE RECYCLAGE	Optimiser les quantités et la qualité des matériaux extraits	11	Justifier les quantités à exploiter	
		12	Préciser les quantités extraites et leurs usages dans les arrêtés d'autorisation	
		13	Ajuster les extractions en matériaux pour couche de roulement au besoin régional identifié	
	Développer les « pôles matériaux »	14	Encourager le développement des pôles matériaux dans les documents d'urbanisme	
		15	Etudier la possibilité d'intégrer des installations de tri/recyclage dans tout projet de carrière	
		16	Réaménager les carrières avec des déchets inertes ultimes	
	Développer l'utilisation des ressources secondaires	17	Augmenter significativement l'usage des ressources secondaires	
		18	Qualifier les matériaux in situ dans le cadre des chantiers de déconstruction et des grands travaux	
			19	Développer l'emploi des matériaux recyclés via les marchés publics
	Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux		20	Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux en cohérence avec le schéma régional de la biomasse

# Orientation B - mesures

---

Cette orientation reprend un ensemble de mesure visant à **optimiser les usages** des ressources primaires et à **augmenter la part des ressources secondaires** dans la consommation en matériaux.

La **mesure 14** traite du **développement des « pôles matériaux »** dans les documents d'urbanisme, par exemple par l'implantation des :

- installations de tri /recyclage des déchets du BTP à proximité des sites de production (chantiers de déconstruction, zone de renouvellement urbain)
- entreprises utilisatrices de matériaux (ex : centrale à béton) à proximité des pôles de production.

Le **mesure 19** invite à développer l'emploi des matériaux recyclés via les marchés publics (collectivités publiques en tant que maître d'ouvrage)

La mise en œuvre de ces mesures se fera en lien étroit avec la mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), porté par la région.

# Orientation C – Optimiser les transports, limiter les pollutions

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES
C- OPTIMISER LES TRANSPORT ET LIMITER LES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS	Optimiser les transports routiers	21	Optimiser les transports routiers de matériaux dans les chantiers
		22	Optimiser les transports dans le cadre des projets de carrières
		23	Renouveler les flottes de véhicules
		24	Prendre en compte les carrières et les pôles minéraux dans le développement des stations services multi-énergie
	Développer les transports alternatifs à la route	25	Développer les transports alternatifs à la route
		26	Développer le transport des matériaux par voies maritimes et fluviales
		27	Intégrer les carrières dans les schémas de la logistique
		28	Développer les transports alternatifs au sein des carrières

Ensemble de mesures, à destination des maîtres d'ouvrage de chantier, des carriers, des planificateurs, visant à favoriser :

- l'optimisation des transports (mutualisation, double flux),
- le renouvellement des flottes vers des engins moins polluants et le développement de carburants alternatifs,
- l'usage d'autres modes de transports (fluvial, maritime, ferré, bande de transport) lorsque possible.

# Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure	MESURES
D – PRÉSERVER LES ENJEUX DU TERRITOIRE	Planification du territoire et des projets	29	Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières
		30	Tenir compte des secteurs de continuité écologique pour la planification des carrières
		31	Prendre en compte les chartes de PNR dans le développement des carrières
		32	Consulter les PNR sur tout projet concernant leur territoire
		33	Prendre en compte, en privilégiant l'évitement, les zones de sauvegarde de la ressource en eau pour le développement des carrières
		34	Prendre en compte les périmètres de protection des captages dans le développement des carrières
		35	Prendre en compte, en privilégiant l'évitement, les zones agricoles pour le développement des carrières
		36	Préserver le cadre de vie dans la planification des carrières
	37	Préserver le cadre de vie dans les projets de carrières	
	Evaluation environnementale et autorisations des projets	38	S'assurer de la bonne mise en œuvre de la séquence ERC
		39	Inscrire les mesures ERCas dans les arrêtés d'autorisation
		40	Analyser les effets du projet de carrière sur les fonctionnalités écologiques
		41	Démontrer et assurer l'absence d'impact du projet de carrière sur les zones de sauvegarde de la ressource en eau
		42	Démontrer l'absence d'impact du projet de carrière sur la préservation des captages d'eau potable
		43	Analyser les effets du projet de carrière sur les milieux aquatiques et les masses d'eau et les minimiser
		44	Réaliser une étude paysagère pour tout projet de carrière
		45	Intégrer la préservation et la valorisation du patrimoine géologique dans les projets de carrière
46		Analyser les effets du projet de carrière sur l'agriculture et la sylviculture et les minimiser	
47		Prendre en compte les risques naturels dans les projets de carrières	

# Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

---

Deux grands axes pour cette orientation :

- la planification du territoire et des projets,
- les projets et leur autorisation

Dans les deux cas, la mise en œuvre de la séquence Eviter/ Réduire/ Compenser (ERC) est précisée (mesure 29 et 38).

Plusieurs enjeux sont traités de manière plus précise : ce sont les enjeux issus des ateliers de travail (ex : continuités écologiques, ressources en eau, cadre de vie).

## Orientation D - mesure 29

---

Cette mesure correspond à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des projets de carrières et la mise en œuvre de la séquence Eviter/ Réduire/ Compenser.

4 niveaux d'enjeu ont été définis :

- les espaces de **contraintes réglementaires strictes et d'enjeux rédhibitoires**, qui interdisent l'ouverture de nouvelles carrières ou l'extension surfaciques des sites existants,
- les espaces d'**enjeux forts**,
- les espaces d'**enjeux modérés**,
- et les espaces de **moindres enjeux**.

La mise en œuvre de la séquence ERC se traduit par un **développement des projets, par ordre de priorité**, sur les espaces de moindres enjeux, à défaut sur les espaces d'enjeux modérés, et en derniers recours sur les espaces à enjeux forts.

# Orientation E

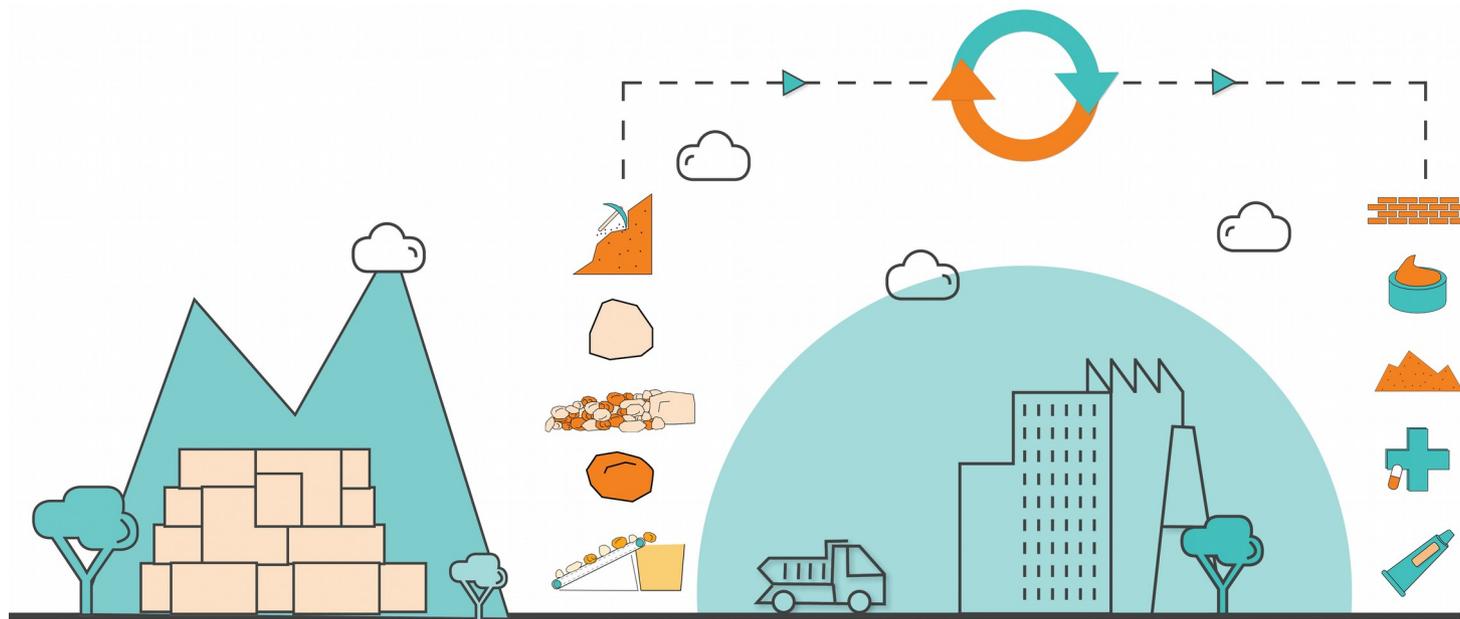
ORIENTATION	OBJECTIF	Mesure n°	MESURES	
E – PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES	Exploitation des sites	48	Contrôler les exploitations de carrière	
		49	Mettre en œuvre la charte environnement de l'UNICEM	
		50	Intégrer la biodiversité dans l'exploitation des carrières	
		51	Minimiser l'usage de l'eau dans l'exploitation des carrières et limiter les impacts des écoulements	
		52	Minimiser les impacts sur les exploitations agricoles	
		53	Gérer durablement les forêts sur les sites d'exploitation	
	REHABILITER ET VALORISER LES SITES	Réhabilitation des sites	54	Gérer l'exploitation en préservant le cadre de vie des riverains
			55	Définir un projet de réaménagement de la carrière en lien avec les enjeux du territoire
			56	Réaménager la carrière au fil de son exploitation
			57	Assurer l'information du comité de suivi de la carrière
		58	Assurer un remblaiement des carrières en eau compatible avec la préservation de la ressource	
		59	Contrôler les conditions de remblaiement des carrières en zone à enjeu pour la ressource en eau	

Ensemble de mesures, à destination principale des carriers, visant à minimiser les impacts des exploitations et à établir un projet de réaménagement au cas par cas, adapté au territoire et aux enjeux en présence.

# Echanges et Questions

## IV – Suite des travaux et calendrier

---



# Calendrier des consultations

---

Date	Étapes
Juillet 2021	Séminaire d'information Concertation préalable
Juillet à octobre	Consultation des EPCI (2 mois) (voire des communes d'implantation des carrières à leur initiative + 1 mois)
Novembre	Intégration des remarques et reprises de l'évaluation environnementale
Décembre	Consultations administratives obligatoires et facultatives (2 mois) Consultation de l'autorité environnementale
Mars 2022	Intégration des remarques, mémoire en réponse à l'AE
Avril 2022	Séminaire d'information du public Consultation du public (1 mois - en ligne)
Juin 2022	COPI final puis approbation du SRC

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**